

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/03/18

Dossier complet le :

16/03/18

N° d'enregistrement :

F01118P0074

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction de logements et commerces situé 94, avenue des Grésillons à Asnières sur Seine, sur une partie de l'ancien site de l'Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle – Centre universitaire d'Asnières.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COGEDIM PARIS METROPOLE OUEST

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Madame LHOMOND Alice, directrice de programme

RCS / SIRET

3 1 9 2 9 3 9 1 6 0 0 0 4 9

Forme juridique SNC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Projet de construction donnant lieu à un permis de construire Surface de plancher créée : 16 500m <sup>2</sup> Superficie du terrain : 6 366 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de 16 500m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 16 000m<sup>2</sup> pour les logements (soit environ 255 logements) et 500m<sup>2</sup> pour les commerces.

Le projet prévoit également la réalisation d'environ 276 places de stationnement dont 5 places pour les commerces et le reste pour les logements et de 208 m<sup>2</sup> d'espaces de stationnement pour les deux-roues motorisés et non motorisés. Les places de stationnement seront réparties sur 2 niveaux de sous-sols.

Le projet s'accompagnera de la réalisation d'espaces verts et de la plantation de 18 arbres de haute tige.

Il n'y a pas de démolition prévue, le terrain est acquis nu.

Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des deux niveaux de sous-sols (environ 36 500m<sup>3</sup>).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'un des objectifs du projet est de créer un projet de logements et commerces à proximité de la gare du métro "Gabriel Péri" sur la ligne 13. Ce projet participe également à la re-structuration du site de l'ancienne université de Paris III – Sorbonne Nouvelle – Centre universitaire d'Asnières inoccupée depuis 2011, et ainsi à l'amélioration de la vie de quartier. Le projet a pour objectif de répondre aux besoins du contexte local et de réaliser 25% de logements sociaux.

Ce projet permet de répondre aux objectifs du SDRIF, puisqu'Asnières sur Seine est concernée par le thème "polariser et équilibrer" du SDRIF et le site du projet se situe, plus particulièrement, dans une zone à densifier à proximité d'une gare.

Le site de l'ancienne université dans lequel s'intègre le projet fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLU d'Asnières sur Seine dont la dernière modification a été approuvée en juin 2017. Les orientations sur le secteur visent à construire un gymnase et un cinquième collège sur une emprise d'environ 7 000m<sup>2</sup> ainsi que la réalisation de logements familiaux. Le projet répondra à ce dernier objectif : la réalisation de logements. Le secteur du projet se trouve en zone UPh du plan de zonage du PLU propre au site de l'ancienne université, qui impose aux rez-de-chaussée des immeubles des commerces. Le projet, par le développement de 500m<sup>2</sup> de commerces, répond également à cet objectif.

Voir annexe 7.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la réalisation du projet, les travaux seront l'excavation des terres (volume d'environ 36 500m<sup>3</sup>) pour la création des deux niveaux de sous-sols, la construction des 5 bâtiments et la création d'espaces verts et la plantation d'arbres.

Les terres polluées présentes sur le site seront en partie évacuées. En effet, lors de l'excavation des terres nécessaires à la création des sous-sols, les terres polluées (volume estimé à 7 530m<sup>3</sup>, grâce aux investigations menées par Soler Environnement en juin 2017) seront évacuées en filières adaptées (ISDND, ISDI A). Voir annexe 13. Pour les terres polluées restant sur site présentant des anomalies en métaux, celles-ci seront recouvertes par un géotextile puis par des terres saines avec une épaisseur minimum de 30 cm.

La durée du chantier est estimée à environ 30 mois.

Une charte chantier à faibles nuisances est imposée pour la réalisation de ce projet dans l'objectif de limiter les impacts environnementaux et les nuisances dus aux activités du chantier et de la construction. Les objectifs sont notamment : la réduction des nuisances (bruit poussières) causés aux riverains par le chantier (aire de lavage, horaires de chantier, éloignements des bennes de stockage), limiter les risques de pollution des eaux et du sol lors du chantier, trier et réduire les déchets de chantier mis en décharge (aire de tri et de stockage, bordereaux de suivi), protéger la nature et la biodiversité (palissade), maîtriser les ressources en eau et en énergie.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet donnera lieu, sur un terrain de 6 366 m<sup>2</sup>, à 5 immeubles de logements pour une surface de plancher de 16 000 m<sup>2</sup> (environ 255 logements : 191 en accession et 64 en social) et de 500 m<sup>2</sup> de commerces en rez de chaussée. L'emprise au sol des immeubles sera de 4 585m<sup>2</sup> et leur hauteur maximale R+5.

Deux niveaux de sous-sol permettront d'accueillir les places de stationnement (environ 276 places), les 208m<sup>2</sup> dédiés aux deux-roues motorisés (sous-sol 2) ainsi qu'aux deux-roues non motorisés (sous-sol 1).

Le projet vise différentes certifications et notamment : NF Habitat HQE, Effinergie + et Biodiversity. La recherche de ces certifications inscrit le projet dans une démarche durable assurant le respect de l'environnement par la maîtrise des consommations, la qualité des matériaux et une qualité du cadre de vie pour les futurs usagers.

Dans la continuité de cette démarche, et pour créer un projet de qualité, des espaces verts seront créés et des arbres de hautes tiges plantés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé par l'aménageur sur l'ensemble du site de l'ancienne université.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	6 366 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée :	16 500 m <sup>2</sup>
Pour les logements :	16 000 m <sup>2</sup>
Pour les commerces :	500 m <sup>2</sup>
Nombre de logements :	255
Places de stationnement automobile créées :	276
Hauteur maximale :	R+5
Nombre maximal de sous-sol :	2

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

94, avenue des Grésillons  
92 600 ASNIERES SUR SEINE

Parcelle cadastrale en partie  
concernée : AZ10

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 2° 30' 25" 7 Lat. 48° 9' 50" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF, ni de type I, ni de type II. La ZNIEFF la plus proche se trouve à 3,7 km au nord du site du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF de type II, la "Pointe aval de l'île Saint Denis". Voir annexe 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPBE des Hauts de Seine approuvé en 2013. Le site du projet se situe en dehors des zones où les indicateurs Lden et Ln dépassent la valeur limite. Le site du projet est en partie concerné par les secteurs affectés par le bruit de la RD9 (l'avenue des Grésillons), classée en catégorie 3 puis 4 au milieu de la parcelle du projet (AP n°2000/176). Voir annexe 9.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas inscrit au patrimoine mondial et ne se situe pas dans une zone tampon d'un site inscrit au patrimoine mondial. Le plus proche est à 5km. Le site n'est pas un monument historique et ne se situe pas dans un périmètre de 500 mètres lié à un monument historique. Le projet n'est pas dans un site patrimonial remarquable (ZPPAUP, AVAP). Voir annexe 10.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se trouve pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Voir annexe 11.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville d'Asnières-sur-Seine est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts de Seine approuvé le 9 janvier 2004. Le site du projet est intégré dans le zonage réglementaire B (Bleu : centre urbain). Voir annexe 12.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans la base de données Basias. Une étude de type évaluation environnementale a été menée sur le site par Soler Environnement en juin 2017. 10 sondages ont été réalisés. Il est estimé qu'environ 7 500m3 devront faire l'objet d'évacuation en filières adaptées (ISDND, ISDI A). Voir annexe 13. Pour les terres polluées restant sur site présentant des anomalies en métaux, celles ci seront recouvertes par un géotextile puis par 30 cm minimum de terres saines pour supprimer tout risque sanitaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise dans la zone de répartition des eaux de l'Albien Néocomien. Voir annexe 14.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le plus proche se trouve à environ 500 m du site du projet, il s'agit de l'ensemble formé par le Parc de l'île de Robinson et le Cimetière des Chiens. Voir annexe 15.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve au nord à une distance d'environ 3,7km. Il s'agit d'une partie des « Sites de Seine Saint Denis » : la pointe aval de l'île Saint Denis. Ce site est répertorié au titre de la directive oiseaux. Au regard de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur ce site. Voir annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site classé, le plus proche est le Parc du Château de Bécon, à Courbevoie, à 2,7km à l'ouest. Au regard de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur ce site. Voir annexe 15.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>  Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la mission G2 AVP menée par Soler Environnement, en 2017 et début 2018, la cote de la nappe est observée à 23,5 m NGF. Le niveau le plus bas du projet est fixé à 24,5 m NGF (1 bâtiment sur 5, les 4 autres sont à 24,8 m NGF). Pendant la phase chantier, les fouilles de fondations d'un des 5 bâtiments recouperont le toit de la nappe. Un rabattement de la nappe sera donc nécessaire sur environ 20 cm pour la construction d'un des bâtiments.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone B du PPRI des Hauts de Seine, il respectera le règlement de cette zone et notamment, le sous sol sera en cuvelage étanche jusqu'à 2,5m sous la cote casier (27,4m NGF).
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront liés à l'excavation du site et représentent un volume d'environ 36 500 m <sup>3</sup> . Les terres polluées, dont le volume est estimé à 7 530m <sup>3</sup> , seront évacuées en filières adaptées (ISDND, ISDI A) pour y être traitées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>  Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Schéma Régional de Cohérence Écologique recense le site du projet en "tissu urbain" et il n'est pas concerné par les objectifs de ce schéma. Le site est occupé par les bâtiments de l'Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle - Centre universitaire d'Asnières (inoccupés depuis 2011), et sont actuellement en cours de démolition.  Voir annexe 16.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence puisqu'il n'est pas concerné pour certains sujets (ZNIEFF, PNR, arrêté de biotope, Natura 2000, captage, zones humides,...). Concernant la ZRE, le projet n'aura pas d'incidence au regard de la profondeur de la nappe. Concernant le PPRI, le projet respectera les dispositions applicables. L'incidence sur la qualité du sol du site sera positive puisque les terres polluées seront évacuées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou encore maritimes. En effet, le site est en zone urbaine du PLU d'une part et d'autre part, l'occupation du sol définie par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France classe, en 2012 le terrain en "équipements" (annexe 5). Aussi, le site est déjà urbanisé puisqu'il est occupé par les bâtiments de l'Université de Paris III qui sont actuellement en cours de démolition.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux postes EDF sont situés au sud du site mais ne présentent pas de risque particulier pour les futures occupations du projet.  L'ICPE la plus proche est à environ 900 mètres du site de projet.  Voir annexe 17.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques liés aux remontées de nappe en raison d'une nappe sub-affleurante. Le site est concerné par le risque d'inondation et de crues de la Seine. Il se trouve dans la zone réglementaire B du PPRI de la Seine dans les Hauts de Seine. Le projet respectera le règlement applicable dans cette zone.  Voir annexes 12 et 18.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les terres polluées présentes sur le site, seront évacuées en filières spécialisées pour y être traitées. Pour les terres polluées qui resteront sur site et qui présentent des anomalies en métaux, celles-ci seront recouvertes par un géotextile puis par 30 cm minimum de terre saine pour supprimer tout risque sanitaire. Le projet ne sera donc pas concerné par des risques sanitaires et n'en engendrera pas.  Le terrain est acquis nu.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des flux automobiles supplémentaires qui se répartiront sur l'avenue des Grésillons, et rue Pierre Boudou pour rejoindre les différentes routes départementales à proximité (D7, D911, D17, D15). Le projet engendrera également des flux piétons et deux-roues vers la ligne 13 du Métro et plus particulièrement vers la station "Gabriel Péri" et éventuellement vers la du RER C - Gare des Grésillons dont l'interconnexion va être renforcée avec le GPE.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, les nuisances sonores liés au chantier seront réduites par la charte chantier à faible nuisances (horaires de chantier, palissades, sensibilisation du personnel).  Le projet est concerné par les nuisances sonores de l'avenue des Grésillons classée comme infrastructure bruyante (AP n°2000/176). Des dispositions acoustiques seront prises pour assurer le confort des futurs occupants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réseaux de transports lourds (RER, train, métro,...) sont trop éloignés du site pour avoir des impacts vibratoires sur le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et pluviales seront rejetées dans le réseau existant. Un bassin de rétention sous une rampe d'accès à un parking permettra de réguler le rejet des eaux pluviales dans le réseau pour respecter le débit de fuite de 2litres/s/hectare.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et pluviales seront rejetées dans le réseau existant. Un bassin de rétention sous une rampe d'accès à un parking permettra de réguler le rejet des eaux pluviales dans le réseau pour respecter le débit de fuite de 2litres/s/hectare.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de la phase chantier seront principalement les terres excavées (36 500m3). Les terres polluées (7 530m3) seront évacuées en filières adaptées pour y être traitées ce qui permettra de supprimer tout risque lié à cette pollution.  En phase d'exploitation, les déchets seront ceux liés aux usagers. Les déchets seront triés selon les 3 flux et ramassés par le service en charge de cette prestation dans la ville et traités.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt patrimonial, architectural ou culturel et n'aura pas d'impact sur ces sites.  La DRAC par arrêté n°2016-640 du 6 décembre 2016 a abrogé l'arrêté n° 2016-235 du 2 mai 2016 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les terrains de l'université de la Sorbonne Paris III 94 avenue des Gresillons.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site actuellement occupé par l'ancienne Université Paris III - Sorbonne Nouvelle - Centre universitaire d'Asnières inoccupée depuis 2011 sera après la réalisation du projet occupé par des logements et des commerces. L'usage du sol va donc évoluer d'équipement d'enseignement à de l'habitat et des commerces.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les potentielles incidences identifiées au 6.1. peuvent éventuellement être cumulées avec :

- La ZAC Parc d'Affaires à Asnières sur Seine, située à environ 500 mètres vers l'est sur l'avenue des Grésillons (au sud de l'avenue), qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2012, d'un complément d'étude d'impact et d'un dossier Loi sur l'Eau en 2014. La programmation de cette ZAC est de 260 000 à 280 000 m<sup>2</sup> SHON répartis entre des bureaux et activités (160 000 à 180 000m<sup>2</sup>), des logements (70 000 à 90 000 m<sup>2</sup>) dont 25% de logements sociaux, des commerces (5 000 à 7000 m<sup>2</sup>) et des équipements publics (8 000 à 10 000 m<sup>2</sup>),
- La ZAC des Grésillons à Gennevilliers, située à environ 500 mètres vers l'est sur l'avenue des Grésillons (au nord de l'avenue), ayant fait l'objet d'un avis de la DRIEE le 23 septembre 2016. Le programme immobilier prévoit 82 550m<sup>2</sup> de SDP dont 61% d'activités industrielles, 12% pour un centre de formation, 8% pour des bureaux, 7% pour les commerces et services, 6% pour les ateliers et logements et 6% pour un parking silo,
- La ZAC PSA, à plus de 1km à l'est sur l'avenue des Grésillons. Elle a fait l'objet d'une étude d'impact en 2011, d'un complément en 2013 qui n'a pas fait l'objet d'observation et d'un dossier loi sur l'eau en 2013 au titre de la déclaration. La procédure de modification de réalisation de la ZAC déposée le 19 avril 2017, n'a pas fait l'objet d'observation (avis du 23 juin 2017).

Cependant, la petite programmation prévue par le projet objet du présent formulaire, semble anodine comparée aux programmations des ZAC présentées ci-dessus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site du projet se trouve dans les secteurs considérés comme affectés par le bruit de l'avenue des Grésillons. Pour réduire les nuisances sonores dans les logements, l'isolement acoustique des façades de bâtiments respectera la réglementation en vigueur.

Le projet sera conforme au PPRI et au règlement applicable à la zone B dans laquelle se situe le projet et notamment par le cuvelage de sa cote la plus basse jusqu'à la cote 2,5m en dessous de la cote casier et inondable de cette cote jusqu'à la cote casier. Les impacts seront donc limités.

L'évacuation des terres polluées dans des filières adaptées et le recouvrement des terres présentant des anomalies en métaux (géotextile et 30 cm de terre saine) permettront de supprimer les risques pour l'environnement et la santé humaine.

Par ailleurs, la charte chantier à faibles nuisances permettra de réduire les impacts environnementaux et les nuisances liés au chantier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les bâtiments inoccupés depuis 2011 laisseront place à des bâtiments d'habitation et des locaux commerciaux permettant d'animer à nouveau ce quartier et de donner un nouvel espace de vie aux habitants. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du SDRIF et du PLU. Différentes études ont permis de prendre en compte les enjeux liés à la pollution et à la présence de la nappe. En ce qui concerne la pollution, les terres souillées seront évacuées pour supprimer tout risque sanitaire. L'analyse du site par rapport à son environnement naturel, urbain, patrimonial a permis d'identifier les enjeux du site du projet qui sont donc pris en compte dans la conception du projet. La recherche des certifications et le renforcement des objectifs imposés par la RT2012 inscrit le projet dans une démarche durable assurant le respect de l'environnement par la maîtrise des consommations et la qualité des matériaux. Au regard de ces éléments et des caractéristiques du projet nous pensons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : les documents d'urbanisme applicables au projet,  
Annexe 8 : la localisation des ZNIEFF les plus proches,  
Annexe 9 : Le bruit dans l'environnement,  
Annexe 10 : La localisation des zones patrimoniales,  
Annexe 11 : La localisation des zones humides les plus proches,  
Annexe 12 : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation,  
Annexe 13 : La pollution des sols,  
Annexe 14 : La Zone de Répartition des Eaux,  
Annexe 15 : Les sites inscrits et classés les plus proches,  
Annexe 16 : Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile de France,  
Annexe 17 : Les risques et nuisances,  
Annexe 18 : Les risques naturels.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

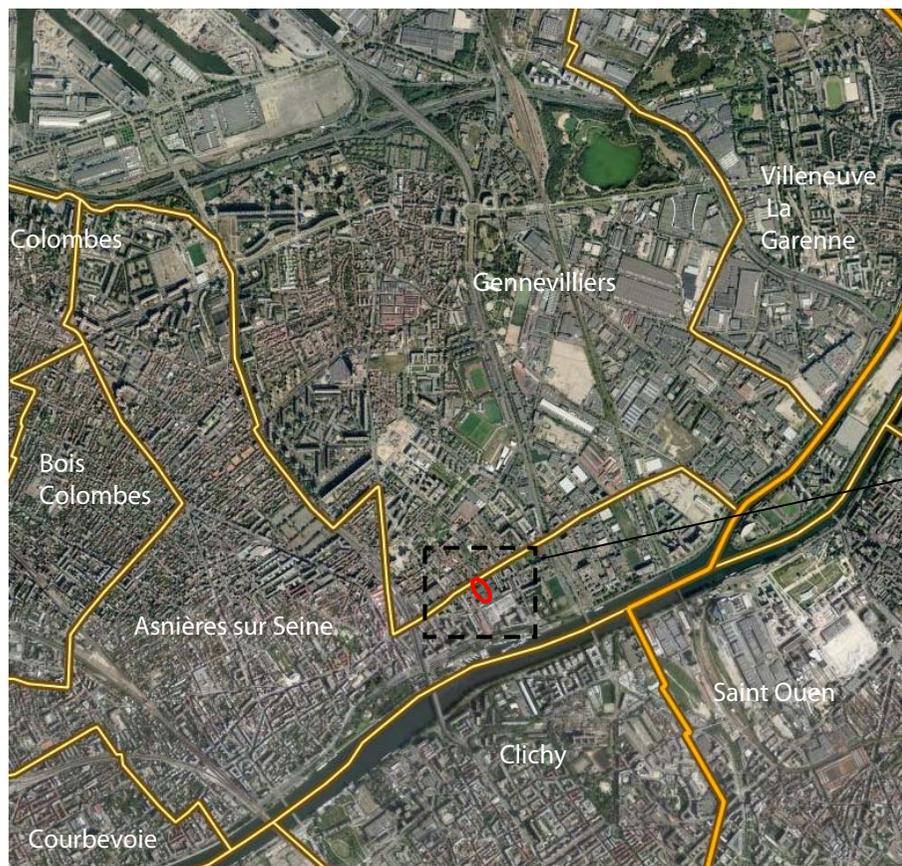
le.

13/03/2018

Signature

**COGEDIM PARIS METROPOLE**  
8 Avenue Delcassé  
75008 PARIS  
BNP Paribas Capital de 320.000 €  
RCS Paris 819 293 916 - APE 4110A  
Tel. : 01.56.26.24.00

## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



0 — 500 m

 Localisation indicative du site



0 — 50 m

 Localisation du site

Source : Géoportail, IGN

### ANNEXE 3 : LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



0 — 20 m

Source : Google Maps, Street View



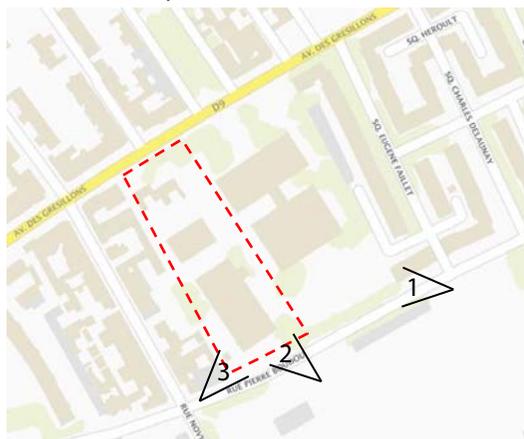
Localisation du projet

## Les abords du site de projet



Source des photos : Google Maps, Street View, avril 2016

Localisation des prises de vue (Source : Géoportail)



 Localisation du site

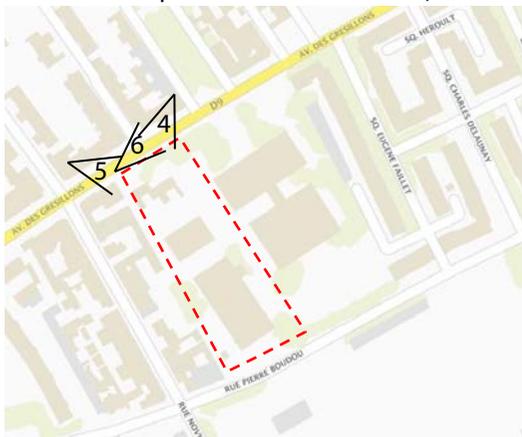


## Les abords du site de projet



Source des photos : Google Maps, Street View, septembre 2017

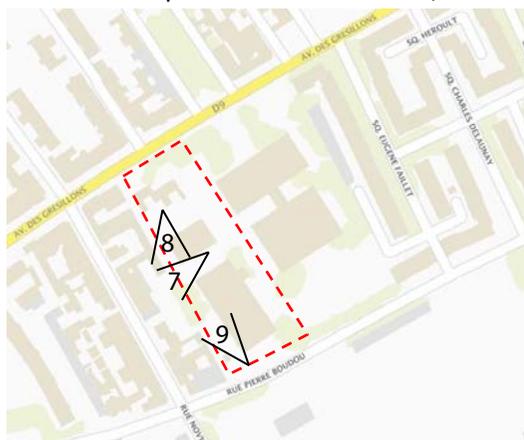
Localisation des prises de vue (Source : Géoportail)





Source des photos : COGEDIM PARIS METROPOLE

Localisation des prises de vue (Source : Géoportail)



Localisation du site

### ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Plan de masse



Source : Fresh Architectures, MPA Architectes, mars 2018

### Insertion du projet, volumétrie



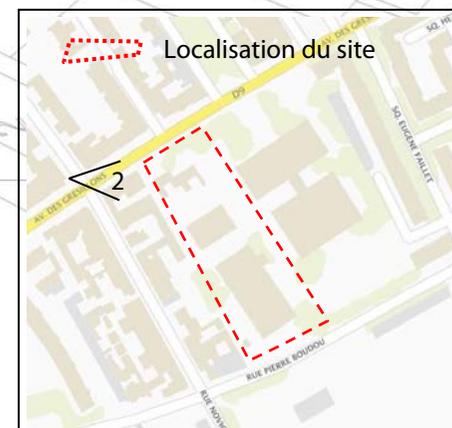
Localisation de l'insertion (Source : Géoportail)

Source : Fresh Architectures, MPA Architectes, février 2018

## Insertion du projet, volumétrie



Source : Fresh Architectures, MPA Architectes, février 2018



Localisation de l'insertion (Source : Géoportail)

**Perspective du projet depuis le mail planté**



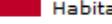
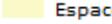
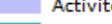
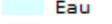
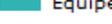
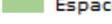
*Source : Fresh Architectures, MPA Architectes, février 2018*

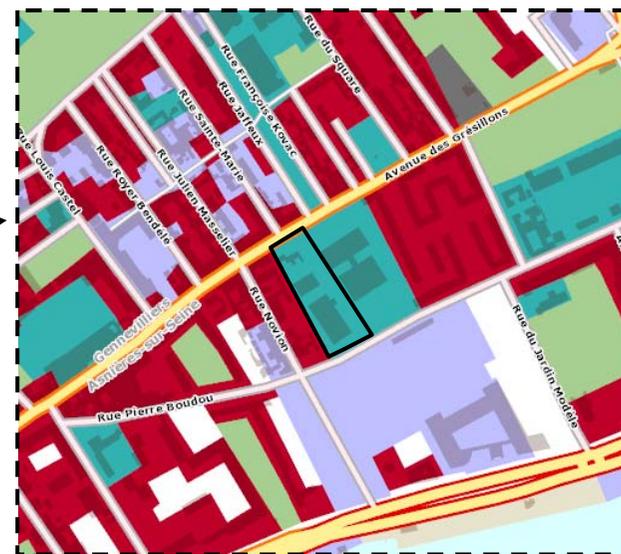
### ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



○ Localisation indicative du site de projet

Légende :  
Occupation du sol simplifiée

	Forêts		Habitat individuel
	Milieux semi-naturels		Habitat collectif
	Espaces agricoles		Activités
	Eau		Equipements
	Espaces ouverts artificialisés		Transports
			Carrières, décharges et chantiers



0 100 m  Localisation du site

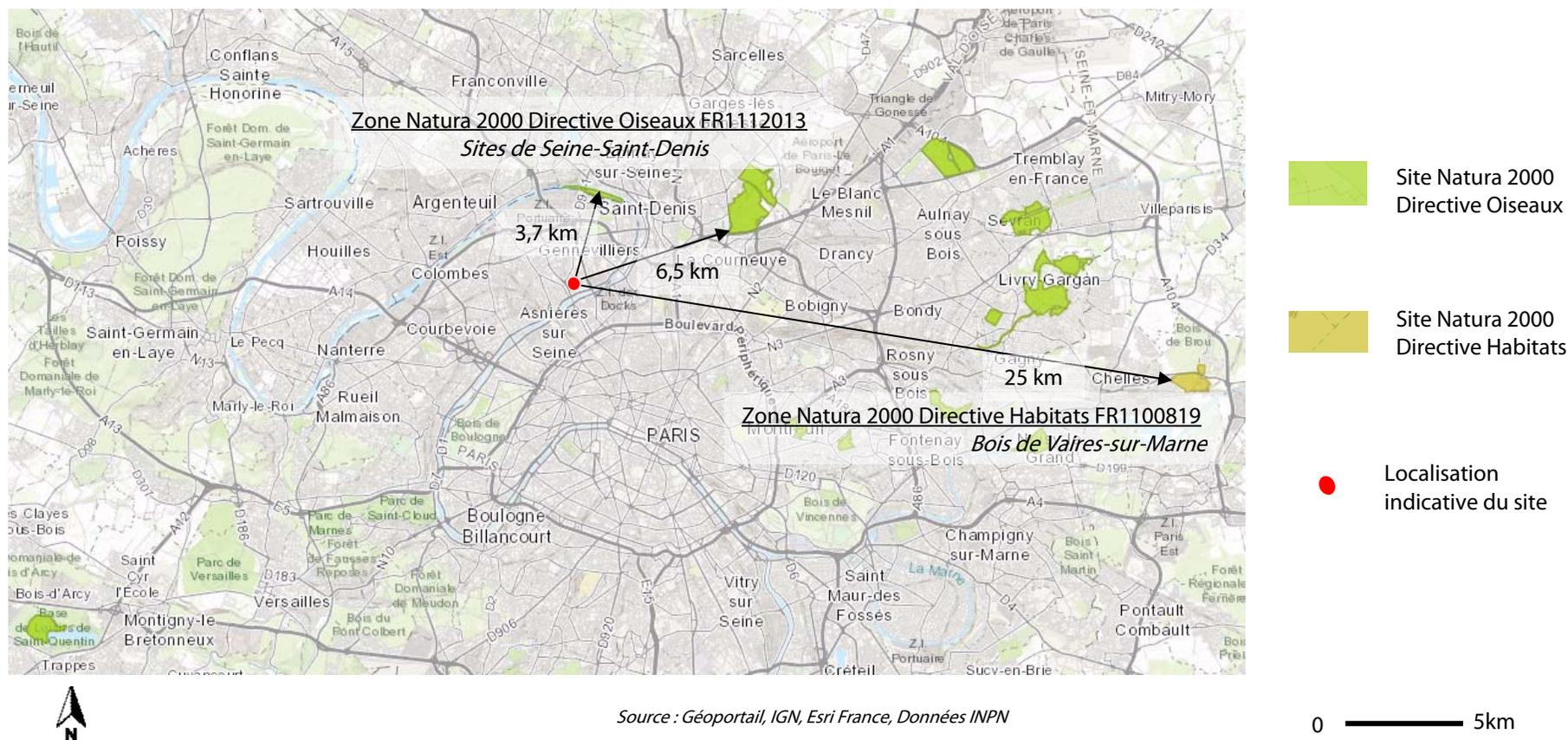
Source : IAU occupation du sol, 2012, OpenStreetMap Contributors

Le Mode d'Occupation du Sol mis en place par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île de France, classe, en 2012, le terrain du projet en « équipements » en raison de l'ancienne « Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle – Centre universitaire d'Asnières ».

L'environnement immédiat du site est principalement classé en « habitat collectif », « équipements » et « activités ». On trouve également dans l'environnement immédiat du site des « espaces ouverts artificialisés ».

Dans l'environnement plus large, le tissu est également mixte, composé d'habitat collectif, d'activités, d'équipements et d'espaces ouverts artificialisés. A l'est du site, la ZAC Parc d'Affaires en cours de réalisation, prévoit de restructurer le pôle d'activités par la création de logements, commerces, activités / bureaux et des équipements publics.

## ANNEXE 6 : LA LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



Le site Natura 2000, au titre de la directive oiseaux, le plus proche se trouve, à une distance d'environ 3,7 km à vol d'oiseau au nord. Il s'agit d'une partie des « Sites de Seine Saint Denis » : la pointe aval de l'Île Saint Denis.

Le site Natura 2000, au titre de la directive habitats, le plus proche se trouve à environ 25 km à l'est du projet. Il s'agit du « bois de Vaires-sur-Marne » qui s'étend sur une superficie de 96,63 hectares.

Au regard des distances, le projet n'aura pas d'impact sur ces sites.